



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Bar-sur-Aube**

Bar-sur-Aube, le **01** JUIL. 2022

Simon PASQUEREAU

Bureau de l'accueil des usagers et de la réglementation

Tél : 03 25 27 06 19

Mél : [simon.pasquereau@aube.gouv.fr](mailto:simon.pasquereau@aube.gouv.fr)

**Compte-rendu de la réunion annuelle  
de la commission de suivi de site de DAHER NT  
Jeudi 02 juin 2022 - 14h30 – Lycée Gaston Bachelard de Bar-sur-Aube**

**\*\*\***

Participaient à cette réunion, présidée par Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, les membres suivants :

Représentants des collectivités territoriales :

- Mme Micheline MARNAT, maire-adjointe de Vallentigny,
- M. Christian COLLINET, maire de La Ville aux Bois.
- M. Arnaud CORDELLE pour la communauté de communes de Vendevre-Soulaines ;

Représentants des administrations :

- M. Fabrice BOBLIQUE, adjoint au chef UD 10/52 de la DREAL;
- Mme Laure GRAN-AYMERICH, ingénieure sanitaire à l'ARS ;
- M. Gilles HUGEROT, représentant M. le directeur départemental des territoires ;
- Mme Justine CLAUDON, secrétaire générale de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ;
- M. Simon PASQUEREAU, secrétaire administratif de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube.

Représentants des associations :

- M. Daniel BERGERAT, représentant la fédération des chasseurs de l'Aube ;
- M. Gérard GRIS, Président de la société de pêche agréée « la gaule soulainoise »
- M. Gilles GERARD, représentant le CPIE de Soulaines Environnement ;
- M. André JEAN-PIERRE, représentant l'association des amis du PNRFO.

Représentants des exploitants :

- M. Marc CHARAMATHIEU, CER – Ingénieur Méthode - Correspondant réglementaire.

Représentant des salariés : M. Anthony JULLY, Technicien déchets GDM.

Excusés : M. William MINISINI, maire de Maizières-les-Brienne ;

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS 2021;
2. Présentation du bilan d'activité;
3. Bilan des contrôles effectués sur l'ICPE et évolutions des conditions d'exploitation ;
4. Projets, perspectives et réalisations ;
5. Questions/informations diverses.

\*\*\*

## **1. Approbation du compte-rendu de la CSS de 2021**

En ouverture, M. le sous-préfet demande aux membres s'ils approuvent le dernier compte-rendu de la CSS de septembre 2021. Les membres présents l'approuvent à l'unanimité.

*Ce compte rendu renvoie au support de présentation diffusé lors de la réunion de la CSS (annexe 1).*

## **2. Présentation du bilan d'activité (année 2021- 1<sup>er</sup> semestre 2022)**

- Impact sur la population (diapo 9 et 10)
- Quantités autorisées (diapo 11)
- Événements (diapo 12)

2 événements environnementaux : (POI) déclenché en interne sur le site en 2021

- Évolutions et informations notables (diapo 13 et 14)
- Bilan d'exploitation de l'installation (diapo 15)

- Données d'entrée : 127 bennes traitées (68 en 2020, 117 en 2019, 209 en 2018), soit 767 colis produits en 2020 (1065 en 2019 et 2214 en 2018).

- Données en sortie : 7 spectres de déchets traités (9 en 2020, 23 en 2019 et 15 en 2018).

- État d'exploitation ICPE au 31 décembre 2021 :

Activité totale détenue : 26,2 TBq (26 TBq en 2020 & 2019, 538 GBq en 2018),

Activité totale traitée : 45,1 GBq (67,2 GBq en 2020, 537 GBq en 2019, 58,7 GBq en 2018).

- Bilan radioprotection (diapo 16)

Formation des opérateurs intervenant en Zone Surveillée (ZS) ou Zone Contrôlée (ZC) et rappel de la dose efficace annuelle maximale réglementaire.

Les doses intégrées par le personnel DAHER travaillant sur l'ICPE ne dépassent pas la dose maximale annuelle admissible pour le public, qui est de 1 mSv.

- Bilan des rejets d'installation
  - par radio éléments (diapo 18 à 25)

Pour chacun des paramètres de suivi :  $\alpha$  total &  $\beta$  total,  $^3\text{H}$  (tritium),  $^{14}\text{C}$  (carbone 14),  $^{129}\text{I}$  (iode 129), les rejets en activité volumique et cumulées sont conformes aux limites prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter et son complément.

- Autres contrôles de rejets, gazeux, liquides ou de métaux lourds (diapo 26)

Ne présentent aucun impact sur l'environnement du site.

### **3. Bilan des contrôles effectués sur l'ICPE (diapo 28)**

DREAL : trois contrôles inopinés les 19 avril, 3 septembre et décembre 2021 au cours desquels ont été relevés 2 axes d'amélioration. Une visite d'inspection réalisée en décembre 2021 qui a conduit à une mise en demeure sur 2 points.

Les remarques et interrogations de la DREAL concernant le rapport d'activités transmis par l'exploitant sont explicitées en annexe (*annexe 2*).

Autorités de Sûreté Nucléaire (ASN) :

*Inspection Radioprotection le 4 février 2021 :*

Trois demandes d'actions correctives :

- l'exploitant a présenté la désignation du Conseiller en Radioprotection (CRP) au titre du Code du Travail. Une telle désignation doit également être faite en référence au titre du Code de la Santé publique.
- l'évaluation des risques liés aux rayonnements ionisants a été réalisée par typologie de poste et non de manière individualisée pour chacun des personnels exposés alors que certains d'entre eux sont susceptibles d'occuper plusieurs postes différents.
- l'étude du zonage doit être actualisée en lien avec la mise à jour, en 2020, de l'arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées dites zones délimitées compte-tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Et une observation : lors de la consultation du suivi dosimétrique opérationnel, les inspecteurs ont constaté l'absence de valeurs relevées pour plusieurs salariés.

*Inspection Transport : le 4 février 2021*

Une demande d'actions correctives concernait les certificats de conformité des colis non soumis à agrément, consultés sur place, édités pour les colis propriété de Daher, qui ne comportaient pas de date d'échéance.

Et une demande d'information : les documents consultés (gestion de crise) ne prennent pas en compte les modalités d'intervention du personnel du site en cas d'urgence.

Pour ces deux inspections, des réponses ont été envoyées par DAHER NT le 27 avril 2021.

DSN (Département de la Sécurité Nucléaire) et RP & Organisme Compétent en Radioprotection (OCR), par Qualianor

#### **4. Les projets, perspectives et réalisations (diapo 30 et 31)**

##### Réalisé

- Bâtiment 1 (BALT) : aménagement de l'ancienne zone MCO Mise en Conditions Opérationnelles (MCO) en zone de stationnement abritée et transit de conteneurs, avec pose de protections biologiques.
- Bâtiment 3 et 4 (STARC) :
  - début du traitement des déchets «radioactifs amiantés » ;
  - achat d'un terrain, propriété de la CCVS (début 2020) pour aménager une « zone conventionnelle », afin de dissocier les travaux « conventionnels » des travaux nucléaires ;
  - rédaction d'un «porter à connaissance d'évolutions non substantielles» (coefficient Q et volume de substances) afin d'obtenir deux marchés très conséquents et dimensionnant pour l'ICPE avec EDF/ANDRA et l'armée de l'air ;
  - coupe des arbres longeant l'aire de stationnement des conteneurs, pour des raisons de sûreté.

##### A réaliser

- Bâtiment 5/laboratoire : augmentation du périmètre d'accréditation COFRAC au <sup>14</sup>C dans l'eau afin de garantir la partialité du laboratoire quant à l'autocontrôle de l'ICPE.
- Organiser le parc d'entreposage provisoire et les installations pour recevoir les activités dimensionnantes à venir et avoir une visibilité sur dix à quinze ans des perspectives de développement sur l'ICPE.
- Intégrer les activités conventionnelles de DAHER dans le prochain Dossier d'Autorisation d'Exploiter (DAE), intégrant l'ensemble des activités et leur impact, déposé d'ici 2023.
- Recruter 20 à 30 salariés d'ici 2025 en lien avec une croissance du chiffre d'affaires et passer d'une surface de 4000 à 4700 m<sup>2</sup> avec un abri couvert.

#### **5. Questions/informations diverses**

- Circulation et nuisances sonores

Lors de la CSS de décembre 2020, MM. les maires d'Epothémont et de La Ville-aux-bois s'interrogeaient sur l'opportunité du passage de camions sur la RD24, petite route non adaptée au gabarit des poids lourds et risquant d'être détériorée.

Cette exigence semble avoir été prise en compte puisque les maires d'Epothémont et La Ville-aux-Bois n'ont plus observé de tels passages en 2021.

Concernant les nuisances sonores, l'exploitant a diligenté, auprès d'un organisme spécialisé dans la mesure de bruits, des contrôles mi-août 2021. Des mesures doivent être effectuées chez les administrés pour confirmer l'émergence du bruit dans le voisinage.

Un mur anti-bruit va être construit courant 2022, autour du groupe d'extraction au sud du bâtiment 4.

- Concernant le dépôt d'un DAE pour modifications substantielles d'autorisation d'exploiter de nouvelles activités dimensionnantes

La DREAL considère qu'une réunion devrait être organisée d'ici l'automne avec tous les services concernés avant passage en CODERST.

M. le sous-préfet confirme la nécessité d'une action coordonnée de l'ensemble des services de l'État sous l'égide du sous-préfet de l'arrondissement.

Il importe ainsi qu'une réponse commune soit adressée à l'exploitant dans l'ébauche de son projet.

- Concernant l'étanchéité du site d'entreposage

L'ARS et la DREAL relèvent un problème d'étanchéité sur le bitume du bâtiment d'entreposage.

M. CHARAMATHIEU précise que les conteneurs répondent aux normes d'étanchéité (réglementation pour les Transports de Matières Dangereuses, TMD). Aussi, l'apparition de fissures sur le bitume n'est pas de nature à remettre en cause le risque de dispersion de substances radioactives.

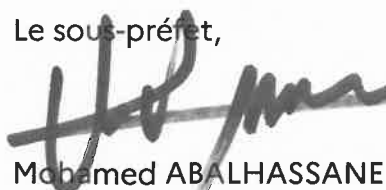
Les représentants des deux administrations demandent toutefois à l'exploitant de remédier à ce problème et de bitumer ces fissures.

- Lieu de la prochaine CSS

M. le maire de La Ville-aux-bois demande s'il est possible de rapprocher géographiquement la tenue de la CSS afin qu'elle se tienne dans une des communes concernées ou chez l'exploitant.

M. le sous-préfet précise que les prochaines CSS pourront se tenir dans les communes volontaires mais pas chez l'exploitant afin d'en garantir la neutralité.

Le sous-préfet,

  
Mohamed ABALHASSANE

